



DECLARATION LIMINAIRE A LA FSSSCT DEPARTEMENTALE DE L'AUBE

MARDI 2 JUIN 2026

Le ministère a publié un plan de gestion des vagues de chaleur au BO du 28 mai 2026, alors même qu'un épisode de chaleur était en cours depuis le 21 mai.

Voilà qui relève une fois de plus d'une posture managériale d'accompagnement visant surtout à produire un « *coussin de compassion* » dont l'effet est uniquement placebo. Le « *parasol* » est sorti !

Si la question des ambiances thermiques est loin d'être la première cause de plainte psychosociale, le réchauffement climatique et ses pics caniculaires mériteront toute fois davantage d'anticipation et de travail : aucun facteur de risque ne devra cependant être négligé et les actions de prévention devront porter tout autant sur l'organisation du travail que sur les aspects matériels et humains : des agents et des usagers sont exposés à des risques invisibles mais prévisibles. Le travail doit s'engager à tous les niveaux dès maintenant.

Cette formation spécialisée se tient aujourd'hui dans un contexte de protestation en faveur des assistants d'éducation dont les conditions de travail sont largement dégradées par des statuts et des salaires précaires mais aussi par un climat scolaire devenu de plus en plus pathogène. Mais soyons rassurés puisque le ministère vient de mettre en place les « *ateliers sur le climat scolaire* ». Peu de perspectives d'améliorations à court terme selon nous....

La dernière enquête SIVIS de la DEPP sur le climat scolaire pourrait donner l'illusion d'une amélioration, avec un léger recul des incidents graves déclarés dans les écoles. Mais ces chiffres, décorrélés des remontées faits établissement et RSST, ne disent rien de l'intensification du travail, de l'épuisement professionnel et de la montée des risques psychosociaux qui frappent aujourd'hui les personnels.

Les RPS s'installent dans le quotidien par l'accumulation des missions, la pression constante, l'absence de temps, les injonctions contradictoires et le manque de soutien. Dans les écoles, cette réalité touche particulièrement les directrices et directeurs, placés au croisement de toutes les tensions sans disposer des moyens nécessaires.

Le nouveau référentiel des missions des directeurs d'école ne fait que confirmer cette dérive. Au-delà même du pilotage pédagogique, il entérine une extension des responsabilités, notamment en matière de fonctionnement, de climat scolaire, de sécurité et de respect de la réglementation. Or chacun sait sur le terrain ce que cela signifie : le directeur est sommé d'être garant de tout, tout le temps. Cette responsabilité est particulièrement lourde en matière de santé et de sécurité.

À cette surcharge s'ajoutent d'autres facteurs de tension : manque de remplaçants, effectifs lourds, inclusion insuffisamment accompagnée, multiplication des procédures, relations de plus en plus complexes avec certaines familles et absence trop fréquente de réponses rapides de la hiérarchie. Il faut d'ailleurs distinguer

l'agressivité d'élèves en souffrance, parfois en situation de handicap, qui révèle surtout les carences d'une prise en charge institutionnelle

insuffisante, de la violence d'adultes, notamment de certains parents, qui doit appeler une protection immédiate et sans ambiguïté des personnels.

Plus largement, et nous le verrons aujourd'hui dans cette instance, le travail fait de plus en plus mal. La prévention des risques psychosociaux est aujourd'hui inexistante alors que depuis maintenant 16 ans (date de publication du « rapport GOLLAC »), les « facteurs psychosociaux de risque » sont désormais identifiés, connus, documentés, reconnus par l'ensemble des acteurs sociaux, syndicaux et institutionnels...

C'est ainsi que dans une contribution aux assises de la santé au travail tenues en 2026, l'association ASD-pro, déplore aujourd'hui que « les seuls dispositifs dits « de prévention » dans les entreprises se limitent à de la QVT, des stages de gestion du stress, du coaching, des N° verts, des cellules d'écoute, des « commissions RPS », etc.... autrement dit des « coussins compassionnels » comme le dit Yves CLOT, mis en place par des managers désormais formés à « l'accompagnement » plus qu'à la prévention. »

Pour ASD-Pro, la véritable prévention des RPS doit partir de l'analyse compréhensive du travail vécu, à partir des situations concrètes de souffrance. Encore faut-il que cette souffrance soit identifiée et questionnée quant à son imputabilité au service quand elle est déclarée.

Pour terminer, l'ensemble des membres de la FSSSCT Aube rappelle que la prévention des RPS suppose des actes : allègement réel des tâches, aide administrative pérenne, soutien hiérarchique clair et protection effective des personnels.

A ce titre les membres de la FSSSCT émettent des avis et attendent en réponse des actions concrètes et immédiates qui ne se limitent pas à de simples justifications.

Merci pour votre attention

Les membres de la formation spécialisée.